

Résumé des mandats

Congrès annuel de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) Tenu les 8 et 9 mai au Cégep de Saint-Laurent

Ordre du jour

- 0.0 Ouverture
- 1.0 Procédures
 - 1.1 Praesidium
 - 1.2 Présentation du déroulement du Congrès et procédures
 - 1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.4 Lecture et adoption du procès-verbal
- 2.0 Bilans campagne 2009-2010
- 3.0 Revendications
- 4.0 Plan d'action
 - 4.1 Éducation
 - 4.2 Tarifications, compressions et privatisation des services publique
 - 4.3 Autres
- 5.0 Femmes
- 6.0 Employé-e-s
- 7.0 Finances
 - 6.1 États des résultats 2009-2010
 - 6.2 Prévisions budgétaires 2010-2011
 - 6.3 Fonds d'entraide
- 8. Élections générales
 - 7.1 Présentations
 - 7.2 Plénière
 - 7.3 Scrutin
- 9. Avis de motion
 - 9.1 Dépôt des avis de motion
 - 9.2 Traitement des avis de motions
- 10. Varia
- 11. Levée

Lecture et adoption du procès-verbal

1. L'adoption du procès-verbal du Congrès des 27 et 28 février 2010.

Revendications

1. Que l'ASSÉ réitère sa position contre l'économie du savoir.
Que mis à part pour le critiquer, qu'en aucun cas l'ASSÉ ne fasse usage de ce terme et des principes qui en découlent ;
Que l'ASSÉ dénonce publiquement l'utilisation de ce terme et des principes qui en découlent ;
Que l'ASSÉ supporte les démarches de l'AGECEM en vue documenter ce terme ; et,
Que le Comité à la recherche et aux affaires académiques et ses collaborateurs ainsi que ses collaboratrices produisent un avis sur l'économie du savoir et la marchandisation de l'éducation,

incluant une réflexion sur le mal-financement et sous-financement, en collaboration avec l'AGECEM.

Plan d'action

Éducation

1. Que l'ASSÉ appelle à un boycott généralisé de la rencontre des partenaires universitaire organisée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour fixer les modalités de la hausse des frais de scolarité ;

Que l'ASSÉ continue ses démarches dans le but d'organiser ou de participer à une rencontre alternative sur l'éducation de Table des partenaires universitaires (TPU) et à une manifestation manifestations qui aurait pour but d'interrompre autant que possible la rencontre des partenaires universitaires du MELS.

2. Que l'AÉCS envoie une copie de sa lettre pour le gouvernement aux associations étudiantes pour qu'elles puissent poursuivre l'action politique entreprise par l'AÉCS de leur côté.

3. Que l'ASSÉ assiste à la rencontre du Conseil supérieur de l'éducation le 27 mai sur la question de la transition entre le secondaire et le collégial. Que la personne déléguée soit chargée de faire le suivi avec le Congrès.

Tarififications, compressions et privatisation des services publics

1. Que l'ASSÉ fasse pression sur la coalition pour la tenue d'actions cet été afin de conserver et consolider le momentum créé par la coalition, notamment par l'organisation d'une manifestation durant le sommet de Montréal.

2. Que l'ASSÉ appuie la campagne visuelle « Halte à Charest ».

3. Que la plate-forme de revendications de la campagne 2010-2011 soit la suivante :

- Contre toute hausse de frais et de compressions budgétaires en éducation comme dans le reste des services publics, vers la gratuité et l'accessibilité ;
- Pour un réinvestissement massif dans les services publics, pour des services de qualité et libres de l'intervention du privé ;
- Contre la marchandisation des services publics, transformant nos droits sociaux en biens de consommation ; et,
- Pour une réforme de la fiscalité afin d'assurer une plus juste contribution de la part des plus riches et des grandes corporations.

4. Que le plan d'action de l'ASSÉ pour l'année 2010-2011 soit le suivant :

Automne :

- Campagnes régionales de harcèlement systématique des députés lors de leur présence dans leurs comtés (*Coalition*)
- Tournée nationale d'assemblées publiques régionales (*Coalition*)
- Contre sommet sur l'avenir de l'éducation post-secondaire (*Table des Partenaires universitaires "TPU"*)
- Journées de formation pédagogique (*ASSÉ*)
- Début d'automne : Invitation au ministre Bachand pour un débat public télévisé (*Coalition*)
- 17-18 septembre 2010 : Camp de formation d'automne (*ASSÉ*)
- Octobre 2010 : Action contre la tarification de l'éducation dans le cadre de la semaine de l'école

publique (*ASSÉ*)

- 2-3 octobre 2010 : Congrès d'automne (*ASSÉ*)
- Fin octobre : Camp de formation de féministe (*ASSÉ*)
- Fin octobre : Actions de perturbation économique (*Coalition*)
- Mi- novembre : Manifestation nationale (*Coalition*)

Que la manifestation nationale de la Coalition se tienne une journée de semaine (idéalement le jeudi) à l'occasion d'une grève sociale. À défaut qu'une telle situation se produise à l'automne, que la manifestation nationale se tienne lors d'une journée de fin de semaine.

Hiver :

Février : party de l'ASSÉ pour ses 10 ans (*ASSÉ*)

5-6 février 2011 : Camp de formation d'hiver (*ASSÉ*)

19-20 février 2011 : Congrès d'hiver (*ASSÉ*)

8 mars 2011 : Journée internationale des femmes

15 mars 2011 : Manifestation du collectif opposé à la brutalité policière (*COBP*)

1er mai 2011 : Participation aux diverses activités du 1^{er} mai

7-8 mai 2011 : Congrès annuel (*ASSÉ*)

Que l'ASSÉ fasse pression sur la coalition pour que les actions de perturbation économique de la coalition soient à la fin octobre et la manifestation nationale à la mi-novembre.

Que l'élaboration du plan d'action hivernal de notre campagne nationale soit élaborée lors de notre prochain congrès d'automne, et terminée au plus tard lors du congrès d'hiver. Ceci est dû au trop de considérations et d'informations qu'il nous manque à l'heure actuelle afin de trancher cette question.

5. Que l'ASSÉ participe à un éventuel comité des étudiants et étudiantes de McGill contre l'autofinancement des programmes et la privatisation de ces mêmes programmes.

Autres

1. Que l'ASSÉ organise un camp de formation d'été au mois de juin 2010 et que l'horaire soit le suivant :

Samedi :

Avant-midi : Budget 2010

Après-midi : Rôle de la militantes et du militant dans les associations locales

Soir : Débat et perspectives sur la place du mouvement étudiant dans la lutte sur le dernier budget.

Dimanche :

Après-midi : Analyse critique des frais de scolarité

2. Que l'ASSÉ envoie une lettre d'appui à la campagne de lutte, initiée par la CRAP, Montréal Nord Républik, No one is illegal et Solidarité sans frontières, contre les procédures de renvoi intentées par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) contre Dany Villanueva.

3. Que l'ASSÉ appuie les démarches des organisations syndicales et non-gouvernementales en vue d'envoyer une délégation de la société civile québécoise en Palestine pour le sommet mondial sur l'éducation à Ramallah (octobre 2010) et y participe dans la mesure du possible

4. Qu'en collaboration avec la Coalition jeunesse montréalaise de lutte à l'homophobie :

- Que l'ASSÉ se dote d'un discours développé et clair sur l'homophobie et l'hétérosexisme ;
- Qu'une brochure soit produite sur l'homophobie et qu'un volet sur la diversité sexuelle soit inclus à l'Ultimatum ; et,
- Que l'ASSÉ organise, en collaboration avec les associations locales, des événements de réseautage dans les institutions où il n'y a pas de comité LGBT.

Femmes

1. Que l'ASSÉ appuie la Marche mondiale des femmes (MMF) et invite ses membres à y participer.

2. Que soit toujours rappelé dans les points procédures la nécessité de la féminisation des interventions et la possibilité d'appeler à des caucus non-mixtes.

3. Considérant que les tournées de mobilisation et d'information du Comité Femmes dans les associations étudiantes locales ont permis de mieux connaître les intérêts et les besoins des militantes féministes ;

Considérant que les intérêts des groupes rencontrés au cours de ces tournées se polarisent surtout autour de la campagne sur la publicité sexiste et de la situation socio-économique des parents-étudiant-e-s ;

Considérant que beaucoup de travail de mobilisation reste à faire pour créer une base de militantes féministes solides dans les associations locales ;

Considérant que la majorité des associations étudiantes, groupes communautaires et individus communiquent avec nous pas le biais du site web de l'ASSÉ et nous on fait mention du désir d'obtenir davantage de documentations et d'informations par le biais de celui-ci ; et,

Considérant que l'analyse féministe se veut transversale aux diverses luttes que mènent l'ASSÉ.

Que le travail en vue de l'année prochaine soit :

- Une continuation de la campagne sur la publicité sexiste, enjeu rassembleur qui a été entamée plus tard que prévu à la session d'hiver 2010 ;
- Une continuation des tournées de mobilisation et d'information dans les associations locales et des activités entourant les ateliers qui ont déjà été entamées ;
- Un travail de mobilisation, de réseautage, d'analyse des besoins des groupes de parents-étudiantes à la lueur des prochaines attaques à l'accessibilité aux études post-secondaires ;
- Un travail de restructuration de la section Femmes du site web de l'ASSÉ pour améliorer pour rendre son contenu plus accessible ; et,
- Un travail d'analyse féministe des divers enjeux soulevés dans le plan d'action de l'ASSÉ.

4. Considérant le besoin de constater les impacts des mesures de discrimination positive dont l'ASSÉ s'est dotée pour favoriser la participation active des femmes au sein de ses structures et des processus décisionnels de l'ASSÉ;

Que soit désormais comptabilisés les tours de parole ainsi que la composition des délégations et leurs proportions homme/femme durant les Congrès de l'ASSÉ. Qu'un rapport statistique prenant en considération le nombre d'interventions, mais le nombre de personnes différentes prenant la parole soit inclus dans chacun des procès-verbaux de Congrès.

Employé-e-s

1. Que le Conseil exécutif soit mandaté d'écrire une politique d'embauche et une politique de règlements de conflits internes avec les employé-e-s en suivant les recommandations d'Emmanuelle

Lippé explicitées dans son texte « Bilan et réflexion sur les conditions de travail de la permanence de l'ASSÉ ».

Que ces politiques soient déposés au prochain Congrès.

2. Que le Congrès reconnaisse l'embauche de Jean-François Filiatrault comme permanent pour la période estivale.

3. Que l'ASSÉ mette sur pied un comité d'embauche composé de Élise C.-Martin, Mathilde Létourneau et Thomas Lafontaine et que ce comité chargé de mener les processus d'embauches des employé-e-s étudiant et étudiante d'été advenant que l'ASSÉ obtienne les subventions auxquelles elle a appliqué. Que le même comité soit chargé de planifier et de mener le processus d'embauche menant à l'embauche de la prochaine permanence.

4. D'adopter le principe de la création d'un Comité syndical à l'ASSÉ ;

De créer un Comité ad hoc chargé d'évaluer l'articulation et la mise en place de ce comité syndical et qu'un rapport soit déposé au prochain Conseil de Coordination.

Qu'il s'en suive un avis de motion déposé en Conseil de Coordination en vue de son traitement au Congrès d'automne.

Que ce Comité soit formé d'Éric Faucher, Keena Grégoire ainsi que de Jo-Anick Perreault et que les permanents et permanentes des associations étudiantes locales soient consulté-e-s.

5. Que l'on adopte le contrat de travail de Jean-François Filiatrault en Annexe.

Finances

États des résultats 2009-2010

1. Que le congrès endosse l'État des résultats 2009-2010 en annexe

Prévisions budgétaires 2010-2011

1. Que le Congrès adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2010-2011 en annexe

Fonds d'entraide

1. Que l'on accorde une subvention de 400 \$ par le fonds d'entraide à l'AESPEP-UdeM

Élections

1. Élection d'Élise Carrier-Martin, membre du SECMV, au poste de Secrétaire à la coordination.

2. Élection de Philippe Ethier, membre de l'AFESH-UQAM, au poste de Secrétaire aux relations internes.

3. Élection de Gabriel Nadeau-Dubois, membre de l'AFESH-UQAM, au poste de Secrétaire aux communications.

4. Élection de Martin Robert, membre de l'AFESH-UQAM, au Comité à la recherche et aux affaires académiques.

5. Élection d'Alex Desrochers, membre de l'AFESH-UQAM, au Comité du journal.
6. Élection de Paul-Émile Auger, membre de l'AÉSS-UL, au Comité du journal.
7. Élection de Vincent Plourde-Lavoie, membre de l'AGECVM, au Comité du journal.
8. Élection de Mathilde Létourneux, membre de l'AGECVM, au Comité du journal.
9. Élection de Camille Tremblay-Fournier, membre de l'AFESH-UQAM, au Comité femmes.
10. Élection de Vanessa L'Écuyer, membre de l'AFESH-UQAM, au Comité femmes.
11. Élection de Gabrielle Desrosiers, membre de la SOGÉÉCOM, au Comité femmes.
12. Élection de Maxime Larue-Bourdages, membre de l'AFESH-UQAM, au Comité mobilisation.
13. Élection de Jo-Annick Perrault, membre de l'AGECVM, au Comité mobilisation.
14. Élection de Amnay Ziani, membre de la SOGÉÉCOM, au Comité mobilisation.

Avis de motions

1. Que soit ajouté à la fin des articles 28, 31, 38, 41 et 46 des Statuts et règlements le texte suivant :
« Les personnes élues à cette instance ne peuvent être des employées rémunérées de l'ASSÉ. Ces mêmes personnes ne peuvent non plus bénéficier d'aucun salaire, bourse ou autre avantage financier que ce soit dû à leur statut d'élu.»

Propositions mises en dépôt

1. Que l'ASSÉ évalue la possibilité de la création d'une coalition d'associations étudiantes autour de l'ASSÉ et de la perspective que cette coalition soit membre de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation.

2. Que le Congrès d'orientation de l'ASSÉ se tienne en juin 2011.

3. De remplacer l'article 1 de l'annexe A des Statuts et règlements par :

ARTICLE 1

Peuvent présenter leur candidature au Conseil exécutif toutes les personnes qui sont membres de l'ASSÉ et qui obtiennent l'appui de leur association locale ou toute personne étudiante non-membre de l'ASSÉ obtenant l'appui de tiers des associations membres.

4.- Qu'au troisième alinéa de l'article 9 des Statuts et règlements, soit remplacé « mi-avril » par « mi-mai ».

- Que dans l'article 2 de l'annexe A des Statuts et règlements, soit remplacé « avril » par « mai ».

- Que dans l'article 8 de l'annexe B des Statuts et règlements, soit remplacé « avril » par « mai ».

5. Que l'on remplace le texte de l'article 6 de l'annexe A des Statuts et règlements par le texte suivant :

« Les élections se font au vote secret. Les candidats et candidates sont élues poste par poste. Dans le cas où il n'y a qu'une candidature à un poste, la candidate ou le candidat doit, pour être élue, recueillir une majorité des deux tiers (2/3) des membres votants. S'il y a plus d'une candidature à un même poste et qu'aucune de ces candidatures ne recueille la majorité des deux tiers (2/3), un nouveau tour de scrutin est organisé en rejetant la candidature ayant reçu le moins de votes au tour précédent. Ce processus peut être répété jusqu'à ce qu'il ne demeure qu'un candidat ou une candidate en lice, qui peut alors être élue aux deux tiers (2/3) des membres votants. »

6. Que l'on remplace la première phrase du deuxième alinéa de l'article 9 des Statuts et Règlements par le texte suivant :

« Le Congrès est composé des déléguées de chaque association membre, avec trois (3) personnes maximum ayant droit de parole et de vote. »

- Que l'on ajoute l'alinéa suivant à l'article 9 des Statuts et règlements : « 4. Le nombre de votes au Congrès accordé à chaque délégation d'association membre pour les propositions ordinaires est établi en fonction de la moyenne et de l'écart-type du nombre d'étudiantes et d'étudiants qui en sont membres. Toute association membre comptant autant ou moins de membres que le nombre correspondant à cette moyenne moins cet écart-type a droit à un (1) vote. Toute association membre comptant autant ou plus de membres que le nombre correspondant à cette moyenne plus cet écart-type a droit à trois (3) votes. Toute autre association a droit à deux (2) votes. Pour toute proposition autre qu'ordinaire, chaque délégation d'association membre a droit à un (1) vote. Le nombre d'étudiantes et d'étudiants membres des associations est établi en fonction du dernier versement de cotisations d'hiver ou d'automne (selon la session en cours) ou, le cas échéant, du quorum d'affiliation.

7. De traiter l'avis de motion en annexe 1.

Annexe 1 – Avis de motion mis en dépôt

→ Que soit ajouté à l'ARTICLE 40 : COMPOSITION : Le Comité femmes est une instance non-mixte.

→ Que les modifications suivantes soient apportées à l'ARTICLE 42 : BUTS ET FONCTIONS :

Premier paragraphe

- Ajouter « et participer à » entre « promouvoir » et « la lutte » ;
- Biffer « pour la condition » ;
- Ajouter « [...] et actions » entre « instances » et « de l'ASSÉ. » ;
- Ajouter « De plus, il développe et entretient des liens avec des associations, groupes de défense des droits des femmes et tout autre organisme communautaire lié. » entre « [...] de l'ASSÉ. » et « Il doit être en mesure [...] » ;
- Ajouter « sur les activités et actions menées au cours de l'année scolaire » entre « Il doit être en mesure de présenter un rapport » et « Congrès annuel [...] » ;
- Biffer « sur la question femmes » ;
- Ajouter « Bien que cette responsabilité ne lui incombe pas uniquement, le Comité femmes est une instance incontournable pour faire état du féminisme à l'ASSÉ. » avant « Il peut aussi : ».

Alinéa 1

- Ajouter « d'information et de mobilisation » après « [...] du matériel » ;
- Biffer « traitant de leur champ d'intervention ».

Alinéa 2

- Ajouter « /féminisme » après « [...] section femmes ».

Nouvel alinéa 3

- Ajouter un nouvel alinéa 3 comme suit : « 3. administrer et entretenir la page femmes du site Internet de l'ASSÉ ainsi que les listes de diffusion ; ».

Alinéa 3

- Décaler en alinéa 4 ;
- Remplacer « conjointement » par « en collaboration » ;
- Ajouter « femmes et » entre « comités » et « de mobilisation » ;
- Ajouter et modifier « (local, régional et national » ;
- Ajouter « ou contingents » entre « des actions » et « femmes ; ».

Alinéa 4

- Biffer l'alinéa 4 et ajouter l'alinéa 5 comme suit : « 5. organiser des réunions, tournées de représentation et camps de formation femmes, que ce soit au niveau local, régional ou national ; ».

Alinéa 5

- Décaler en alinéa 6.

→ Que soit ajouté l'ARTICLE 43 : POUVOIRS en décalant les articles actuels 43 et 44.

ARTICLE 43 : POUVOIRS

1. siéger au Conseil de Coordination, où il a droit de proposition, d'appui et de vote ;
2. siéger au Congrès, où il a droit de parole, de proposition et d'appui ;
3. organiser et tenir des activités de financement ;
4. administrer le budget annuel pour lequel une proposition de prévisions budgétaires est soumise chaque année, lors du Congrès annuel. Un état des résultats devra également être déposé et pourra, sur demande, être déposé à chaque Congrès ou, si requis, à un Conseil de Coordination.

→ Que soit ajouté l'ARTICLE 44 : BUDGET :

ARTICLE 44 : BUDGET

1. Le budget annuel alloué au Comité femmes doit se conformer à l'ANNEXE C des présents Statuts et règlements.
2. Le budget annuel du Comité femmes a pour objectif de donner d'abord aux femmes la place de leurs propositions en ce qui a trait aux priorités et besoins établis chaque année dans le cadre du plan d'action femmes de l'ASSÉ, adopté en Congrès.
3. L'autonomie d'une telle gestion budgétaire est une action politique s'inscrivant dans les principes et revendications de l'ASSÉ. Elle est encadrée par l'Article 44 : Pouvoirs et les présents Statuts et règlements.
4. Le Comité femmes se voit allouer statutairement un budget minimal équivalent à 5 % des cotisations annuelles prévues pour l'année scolaire en cours. Ce budget peut être bonifié lors de l'adoption ou de la modification des prévisions budgétaires, jusqu'à concurrence d'un montant équivalent à 10 % des cotisations annuelles prévues.
5. Tout revenu réalisé dans le cadre d'une activité de financement du Comité femmes est ajouté au budget annuel courant du Comité femmes.
6. Le budget annuel du Comité femmes ne peut pas cumuler plus de 1 % de surplus par année scolaire. Tout surplus supplémentaire est réinjecté dans les revenus de l'ASSÉ, sauf décision contraire du Congrès à cet effet.
7. Le Comité femmes est tenu d'aviser immédiatement le Conseil de Coordination dans l'éventualité où des problèmes financiers surviendraient.
8. Advenant le cas où le Comité femmes est vacant – pour une partie ou l'ensemble de l'année financière – le budget du Comité femmes pourra être utilisé par les Comité femmes des associations membres (ou les associations membres lorsqu'un Comité femmes n'y est pas actif) pour financer des activités et actions féministes locales, régionales ou nationales, qu'elles soient prévues au plan de l'action de l'ASSÉ ou soient des initiatives locales. Les demandes devront être déposées au Conseil de Coordination ou au Congrès et être appuyées par une description du projet et un budget.

→ Que les modifications suivantes soient apportées à l'ARTICLE 44 : CONVOCATION :

- Décaler en 46, conformément aux propositions précédentes ;
- Biffer « si » entre « fois, » et « possible » ;
- Ajouter « dans la mesure du » entre « au moins une fois » et possible.

Annexe 8 - État des résultats en date du 3 mai 2010

	Cumulatif	%	Prévisions (février 2010)
Revenus			
Cotisations	108 464,00 \$	104%	103 860,00 \$
Instances	8 388,52 \$	87%	9 650,00 \$
Congrès	3 867,50 \$	69%	5 625,00 \$
Camps de formation	4 521,02 \$	112%	4 025,00 \$
Spéciales	-		-
Dons	515,00 \$	26%	2 000,00 \$
Activités de financement	395,00 \$	71%	560,00 \$
Fonds des arrêté-e-s	68,45 \$		- \$
Prêt à recevoir AÉTÉLUQ	1 000,00 \$	100%	1 000,00 \$
Totaux	118 830,97 \$	99%	119 570,00 \$

Dépenses

Fonds d'entraide	- \$	0%	5 193,00 \$
Information	15 221,17 \$	92%	16 628,75 \$
Ultimatum et express	5 996,05 \$	83%	7 250,00 \$
Revue Ultimatum	3 553,31 \$	100%	3 550,00 \$
Matériel d'information	4 220,48 \$	99%	4 250,00 \$
Traduction	-		-
Documentations & recherches	322,58 \$	72%	450,00 \$
Recherche	1 128,75 \$	100%	1 128,75 \$
Instances	11 942,83 \$	77%	15 500,00 \$
Congrès	4 139,70 \$	55%	7 500,00 \$
Camps de formation	6 197,41 \$	113%	5 500,00 \$
Comités et CoCo	1 605,72 \$	64%	2 500,00 \$
Mobilisation	15 549,10 \$	91%	17 100,00 \$

Sheet1

Tournées & représentations	14 471,49 \$	100%	14 500,00 \$
Matériel pour les actions	1 077,61 \$	41%	2 600,00 \$
Fonds de grève	- \$		- \$
Bureau	13 113,94 \$	82%	15 910,00 \$
Loyer	9 871,90 \$	83%	11 900,00 \$
Taxes municipales	- \$		- \$
Assurances	1 002,00 \$	99%	1 010,00 \$
Fournitures	2 240,04 \$	90%	2 500,00 \$
Informatique	- \$	0%	500,00 \$
Administration	5 238,11 \$	98%	5 331,00 \$
Honoraire professionnel	4 831,05 \$	100%	4 831,00 \$
Frais de caisse	406,50 \$	81%	500,00 \$
Frais d'intérêt	0,56 \$		- \$
Communication	7 968,47 \$	82%	9 750,00 \$
Télécommunications	5 502,57 \$	79%	7 000,00 \$
CNW Telbec	1 475,85 \$	98%	1 500,00 \$
Poste	114,89 \$	46%	250,00 \$
Internet et site	875,16 \$	88%	1 000,00 \$
Comm. Pan-ASSÉ	- \$		
Employé-e-s	33 633,67 \$	92%	36 500,00 \$
Salaire	24 467,86 \$		
DAS – QC	6 124,80 \$		
DAS – CA	2 733,68 \$		
CSST	307,33 \$		
Conseils régionaux	- \$	0%	1 500,00 \$
CRAM	- \$	0%	500,00 \$
MASSE	- \$	0%	500,00 \$
CRAALLL	- \$	0%	500,00 \$
Nouveaux Conseils Régionaux	- \$		- \$
Divers	1 050,00 \$	70%	1 500,00 \$
Subventions	50,00 \$		500,00 \$
Projets spéciaux	- \$		
Autres	1 000,00 \$		1 000,00 \$
Totaux	103 717,29 \$	83%	124 912,75 \$
Surplus/(déficit)	16 138,69 \$		(5 342,75) \$

Annexe 9 – Prévisions budgétaires année 2010-2011

	Prévisions 2010- 2011	Différence	Prévisions 2009- 2010
Revenus			
Cotisations	103 095,00 \$	(765,00) \$	103 860,00 \$
Instances	9 975,00 \$	325,00 \$	9 650,00 \$
Congrès	5 250,00 \$	(375,00) \$	5 625,00 \$
Camps de formation	4 725,00 \$	700,00 \$	4 025,00 \$
Dons	3 000,00 \$	1 000,00 \$	2 000,00 \$
Activités de financement	600,00 \$	40,00 \$	560,00 \$
Fonds des arrêté-e-s	- \$	- \$	- \$
Totaux	116 670,00 \$	600,00 \$	116 070,00 \$
Dépenses			
Fonds d'entraide	5 154,75 \$	(38,25) \$	5 193,00 \$
Information	17 000,00 \$	371,25 \$	16 628,75 \$
Ultimatum et express	8 000,00 \$	750,00 \$	7 250,00 \$
Revue Ultimatum	4 000,00 \$	450,00 \$	3 550,00 \$
Matériel d'information	4 000,00 \$	(250,00) \$	4 250,00 \$
Documentation & recherche	500,00 \$	50,00 \$	450,00 \$
IRIS	500,00 \$	(628,75) \$	1 128,75 \$
Instances	15 300,00 \$	(200,00) \$	15 500,00 \$
Congrès	7 000,00 \$	(500,00) \$	7 500,00 \$
Camps de formation	6 300,00 \$	800,00 \$	5 500,00 \$
Comités et CoCo	2 000,00 \$	(500,00) \$	2 500,00 \$
Mobilisation	17 000,00 \$	(100,00) \$	17 100,00 \$
Tournées & représentations	14 000,00 \$	(500,00) \$	14 500,00 \$
Matériel pour les actions	3 000,00 \$	400,00 \$	2 600,00 \$
Bureau	16 310,00 \$	400,00 \$	15 910,00 \$
Loyer	12 800,00 \$	900,00 \$	11 900,00 \$
Assurances	1 010,00 \$	- \$	1 010,00 \$
Fournitures	2 000,00 \$	(500,00) \$	2 500,00 \$
Informatique	500,00 \$	- \$	500,00 \$

Feuille1

Administration	4 560,00 \$	(771,00) \$	5 331,00 \$
Honoraire professionnel	4 100,00 \$	(731,00) \$	4 831,00 \$
Frais de caisse	460,00 \$	(40,00) \$	500,00 \$
Communication	9 750,00 \$	- \$	9 750,00 \$
Télécommunications	6 500,00 \$	(500,00) \$	7 000,00 \$
CNW Telbec	2 000,00 \$	500,00 \$	1 500,00 \$
Courrier	250,00 \$	- \$	250,00 \$
Internet et site	1 000,00 \$	- \$	1 000,00 \$
Employé-e-s	33 000,00 \$	(3 500,00) \$	36 500,00 \$
		- \$	
Conseils régionaux	1 500,00 \$	- \$	1 500,00 \$
Divers	500,00 \$	(1 000,00) \$	1 500,00 \$
Subventions	500,00 \$	- \$	500,00 \$
Fonds des arrêté-e-s			
Autres		(1 000,00) \$	1 000,00 \$
Totaux	120 074,75 \$	(4 838,00) \$	124 912,75 \$
Surplus/(déficit)	(3 404,75) \$	5 438,00 \$	(8 842,75) \$